

JOURNAL OFFICIEL

de la



République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 1^{er} décembre 2010

GOVERNEMENT

Ministère de la Santé Publique

Arrêté ministériel n°1250/CAB/MIN/SP/064/CJ/OMK/2010 du 12 octobre 2010 portant création d'une commission chargée de l'harmonisation des listes des Médecins des services publics de l'Etat.

Le Ministre de la Santé Publique,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 93 ;

Vu l'Ordonnance n°10/025 du 19 février 2010 portant nomination des Vice -Premiers Ministres, Ministres et Vice-ministres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères;

Vu le Décret n°06/130 du 11 octobre 2006 portant statut spécifique des Médecins des services publics de l'Etat ;

Vu la nécessité et l'urgence de régulariser la situation administrative des Médecins des services publics de l'Etat ;

Sur proposition du Secrétaire générale à la Santé Publique ;

A R R E T E :

Article 1er :

Il est créé au sein du Ministère de la Santé Publique une commission chargée de l'harmonisation des listes des médecins des services publics de l'Etat.

Article 2 :

La commission est chargée d'examiner les différentes listes des Médecins des services publics de l'Etat, de les harmoniser et d'en constituer un fichier unique.

Article 3 :

La commission fonctionne sous l'autorité du Secrétaire général à la Santé Publique.

Article 4 :

Sont membres de la commission :

1. Pour le Cabinet du Ministre de la Santé Publique :
 - Mr. Elysée Bokumwana
 - Mr. Léandre Mbolyo
 - Dr. Bernard Bossiky
 - Mr. Robert Kayembe
 - Mr. Richard Onza
2. Pour l'Administration centrale du Ministère de la Santé Publique :
 - Le Secrétaire général à la Santé publique

- Le Directeur Ngumbu Mabanza Epihane (D1)
- Dr. Mayakasa Charles (SG)
- Dr Mudwahefa Gikh (SG)
- Dr. Kande (SG)
- A.G Disanoa Efale (D1)
- Mr. Lombe Mulamba (SG)
- Mr Kibundila Hemedi Stève (D1)
- A.G Wembo Ndjadi (D1)
- A.G Hiombe Ya Shongo (D1)
- A.G Ababa Mutobo Espérance (D1)
- Inspecteur Justin Miteu (S.G)

3. Pour le Ministère de la Fonction Publique :

- Le Directeur Bongangwa

4. Pour l'Ordre des Médecins :

- Dr. Kazumba Mbiyangandu

5. Pour le Syndicat national des Médecins :

- Dr. Mankoy Badjoky
- Dr. Balebela Kazadi
- Dr. Nzoko Fwankenda

Article 5 :

Le Secrétaire général à la Santé Publique est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 12 octobre 2010

Dr Victor Makwenge Kaput